

Un nouvel acteur en gestion de crise sanitaire (Pandémie Coronavirus)

La priorité des entreprises en cette crise sanitaire implique la prise de mesures de prévention à mettre en œuvre pour préserver la santé et sécurité des salariés.

Pour se faire, il est indispensable, en période d'épidémie Covid-19, de mobiliser des moyens humains pour accompagner l'employeur, le chef d'entreprise ou son délégué.

L'objectif de la démarche est de mener, avec efficacité la politique de prévention en s'assurant du respect des gestes barrières et toute directive mise en place dans l'entreprise en regard des recommandations des instances gouvernementales.

Objectifs

Former de nouveaux acteurs en interne en vue de conseiller et d'accompagner l'employeur, dans la mise en œuvre de la démarche de prévention du risque infectieux en période de crise sanitaire.

Ce référent désigné par l'employeur sera en mesure de :

- Apprécier la situation de l'entreprise en regard de la crise sanitaire
- Maîtriser les gestes barrières et les mesures préconisées de sécurité sanitaire en période d'épidémie coronavirus Covid-19
- Déployer les gestes barrières et de s'assurer du respect des consignes de sécurité
- D'appuyer et d'utiliser les ressources disponibles pour la bonne marche de la conduite à tenir en respect du protocole national de déconfinement

PROFIL DU FORMATEUR

Formation dispensée par un formateur spécialiste en prévention des risques professionnels.

HAUTEUR & FORMATIONS

Développeurs de compétences

HAUTEUR & FORMATIONS

25 bis Rue Marcel Boudérez 59650 Villeneuve d'Ascq
Tél. : 03 20 84 38 46 contact@hauteur-formations.com
N° d'activité : 32590963159
SIRET :840 876 817 00015 Code APE : 8559A

Public visés

Le salarié désigné compétent, le Sauveteur Secouriste du Travail (SST), les représentants du personnel...

Effectif

8 participants maximum

Durée de la formation

De 4h00 à 7h00 en fonction de la taille de l'entreprise.

Prérequis

Aucun, cependant, être titulaire de l'attestation de fin de formation des bases en prévention est recommandée.

Evaluation

Évaluation des compétences sur la base d'un QCM.

Validation

Remise d'une attestation de validation des compétences acquises.

- Apprécier la situation de l'entreprise au regard de la prévention des risques de contamination et d'infection
- Définir et mettre en oeuvre les mesures barrières et de distanciation physique
- Les Equipements de Protection Individuelle (EPI)
- Protocole de prise en charge d'une personne présentant des symptômes
- Entretien, nettoyage et désinfection des locaux
- Les ressources documentaires

